

CH_VB 90.369 vom 13. März 1990

Bundesverwaltung, 1990-03-13, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_90.369

FR: CH_VB 90.369 du 13 mars 1990

IT: CH_VB 90.369 del 13 marzo 1990

Erwägungen

E. 13

März 1990 N 381 Dringliche Interpellation Eggly letzte Woche mitgeteilt - ist eine Oeffnung entstanden. Es schadet nichts, wenn wir von der Schweiz aus, als neutraler Staat innerhalb der Efta, diese Position etwas stärker betonen. Ich möchte nochmals deutlich machen: Die Efta hat mit Jugo- slawien - Herr Bundesrat Delamuraz hat das sehr gut heraus- gearbeitet - seit Jahren eine fast institutionalisierte Zusam- menarbeit. Auch Portugal wurde sehr stark und sehr lange ge- holfen, bevor es ins Lager der EG hinüberwechselte. Für die Zukunft zeichnet sich sehr wahrscheinlich doch eher ein plura- listischeres Europa ab, als man es in den letzten Monaten noch geglaubt hat. Dieser fast monolithische Block von EG- Staaten, eventuell um einen Kreis Efta-Länder erweitert, ist möglicherweise bereits passé. Ich glaube, wir nähern uns ei- ner gesamteuropäischen Vision, die realistischerweise etwas pluralistischer ausgestaltet sein muss, als es bisher den Ideen entsprach. M. Delamuraz, conseiller fédéral: M. Felber interviendra sur un des aspects qui a été soulevé tout à l'heure par M. Re- beaud. Je voudrais, quant à moi, insister auprès de vous pour dire qu'il n'est, en effet, pas question de faire jouer à l'AELE un jeu pour lequel elle n'est pas préparée, un jeu pour lequel elle n'est pas structurée, un jeu qui dépasse et sa définition et ses possibilités à proprement parler. Sur ce point, Madame Uch- tenhagen, nous sommes parfaitement d'accord: on ne fait pas jouer la 9me de Beethoven par un quatuor sans choeur, sans quoi la 9me est moins bien interprétée. Il n'est donc pas ques- tion de confondre dans le vertige des profondeurs l'institution de l'AELE avec quelque grande institution d'inspiration, de na- ture et de contenu politiques qui, par définition, dispose da- vantage de moyens et dispose davantage de rayonnement pour accomplir une opération de grand style. Mais s'il s'agit de laisser à l'AELE ses justes compétences et le type de partition qu'elle peut jouer, il faut au moins qu'elle puisse jouer cette partition! Il ne faut pas qu'à l'intérieur de cette AELE nous soyons littéralement obsédés par la cons- truction - si importante soit-elle - du futur ensemble économi- que européen et que nous venions à perdre de vue les respon- sabilités d'une association de libre-échange, faite pour assu- rer le libre-échange non pas d'une manière généralisée, mais le libre-échange des biens industriels; même dans ce secteur assez fortement délimité, l'AELE a la place et le devoir d'ac- complir une besogne qui la dépasse elle-même et qui dépasse ce qu'elle a fait dès l'après-guerre à nos jours. Cette dimension constitue précisément cette recherche d'ap- proche graduelle des pays de l'Europe de l'Est, dans ce do- maine du libre-échange, dans ce domaine économique. Si j'ai insisté, Monsieur Rebeaud, sur la nécessité de bien compren- dre cette opération AELE dans un contexte général, c'est parce qu'il y a d'autres institutions, il y a d'autres moyens dans cette Europe qui est la nôtre de parvenir, chacun de son côté, à cette recherche d'approche correspondant aux différentes spécialités que chacune de ces institutions gère et pour les- quelles elle est faite. Le tout c'est qu'il y ait une coordination entre ces institutions, que nous ne partions pas à hue et à dia, comme on l'a fait, na-

turellement, à la fin de l'année dernière, sous un effet de surprise et d'impréparation, où nous étions tous, en Europe - il faut le dire. Mais il faut que nous disciplinions tout cela. Dans ce chœur où chacun aura à apporter sa contribution au Conseil de l'Europe-je l'ai cité moi-même dans ma réponse à M. Eggly tout à l'heure - l'AELE a bel et bien sa place d'association de libre-échange pour les biens industriels. Quand on parle de réforme économique pour les pays de l'Est, c'est bien là un rôle qui est dévolu à l'AELE et à personne d'autre. M. Felber, conseiller fédéral: Je réponds très brièvement à la question de M. Rebeaud quand au secrétariat. Je crois qu'il faut tout de même ouvrir définitivement les yeux et ne pas croire que l'Europe de l'Est est née au mois de novembre de l'année passée. L'attrait de la Communauté sur tous les pays de l'Europe centrale et de l'Est est indéniable. Cela ne sert à rien de se référer à d'autres modèles, son attrait est incontestable. Par conséquent, c'est assez spontanément que tout le monde s'est adressé, Monsieur Rebeaud, à la Communauté. D'autre part, elle avait un appareil à disposition naturellement plus large que celui du Conseil de l'Europe et qui couvrait davantage de domaines - c'est peut-être là une des raisons principales. Le groupe des Vingt-quatre, c'est tous les pays de l'OCDE, c'est-à-dire les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zelande, le Japon en plus des pays européens. Il est assez évident que, en réponse aux propositions lancées par la Communauté aux pays de l'OCDE, le secrétariat ait été installé à Bruxelles. Nous n'avons pas - ce qui aurait été sot de notre part - voulu retarder l'entrée en matière des travaux du G-24, sous prétexte que le secrétariat ne nous paraissait pas bien placé. Cependant, je tiens à vous rassurer en ce qui concerne le domaine politique: le secrétariat de la Commission des Communautés à Bruxelles l'a remis au Conseil de l'Europe. Donc, tout ce qui est culture politique dans l'aide aux pays d'Europe centrale sera assumé par le Conseil de l'Europe. Nous avons trouvé là une espèce de chemin qui correspond bien à la capacité des entreprises en question - si nous pouvons appeler entreprises le Conseil de l'Europe et la Communauté - et qui répond aux besoins immédiats. Voilà la réponse que nous pouvons apporter: revenir en arrière, non; partage des compétences, oui. Le président: L'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil fédéral. Schluss der Sitzung um 13.00 Uhr La séance est levée à 13 h 00

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Dringliche Interpellation Eggly Rascher Abschluss eines Vertrages zwischen der Efta und den Oststaaten Interpellation urgente Eggly Accord rapide entre l'AELE et les pays de l'Est In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1990 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 06 Séance Seduta Geschäftsnummer 90.369 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 13.03.1990 - 08:00 Date Data Seite 377-381 Page Pagina Ref. No 20 018 368 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.